

APA – Première demande

Les sommes versées au titre de l'APA ne donnent
pas lieu à récupération

A domicile En établissement

1. Le dossier doit impérativement être rempli dans son intégralité et accompagné des pièces justificatives figurant en page 4.

2. En cas de dossier non rempli ou d'absence de pièces justificatives, le dossier d'Allocation Personnalisée d'Autonomie sera déclaré incomplet.

LE DEMANDEUR

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Marié(e) Veuf(ve) Pacsé(e) Divorcé(e) Concubin(e) Célibataire

Adresse du domicile :

.....

N° téléphone : Mail :

➤ **Caisse de retraite principale :**

CARSAT MSA CNRACL

RSI Autres (précisez) :

Adresse :

➤ **Mesure de protection** (curatelle, tutelle, MASP,...)

oui (joindre obligatoirement justificatifs) non

PERSONNE A CONTACTER (autre que le demandeur)

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

N° téléphone : Mail :

Lien de parenté :

Dossier à retourner daté et signé au :
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Direction de la Solidarité - Service Aide Sociale Prestations
24 rue Saint-Esprit
63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

► Si vous ne résidez pas à votre domicile, veuillez cocher l'une des cases suivantes :

établissement d'hébergement pour personnes âgées

Nom : Date d'entrée :

Adresse :

domicile d'une famille accueillant à titre onéreux :

Nom de l'accueillant : Date de début de l'accueil :

Adresse :

foyer logement / résidence autonomie

Nom : Date d'entrée :

Adresse :

domicile d'un tiers (famille, amis,...). Lien de parenté :

Date d'arrivée :

Nom et adresse:.....

► Adresse du domicile avant l'hébergement en établissement, en famille d'accueil à titre onéreux, en foyer logement / résidence autonomie ou au domicile d'un tiers :

N° Rue : Bâtiment :

Code Postal : Ville :

► Si vous résidez depuis moins de trois mois dans le Puy-de-Dôme, indiquez votre adresse précédente :

N° Rue : Bâtiment :

Code Postal : Ville :

Date d'arrivée dans le Puy-de-Dôme :

Durée du séjour dans le département précédent :

► Bénéficiez-vous actuellement :

- d'une majoration pour aide constante d'une tierce personne

OUI

Joindre la
copie de
la
décision

NON

- de la prestation complémentaire pour recours à tierce personne

OUI

NON

- de l'aide-ménagère versée par les caisses de retraite

OUI

NON

- de l'allocation compensatrice pour tierce personne

OUI

NON

- de la prestation de compensation du handicap

OUI

NON

- de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale départementale

OUI

NON

NB : L'APA n'est cumulable avec aucune des prestations ci-dessus

LE(LA) CONJOINT(E), CONCUBIN(E), PACSE(E)

NOM et Prénom :

Date de naissance :

En activité OUI NON

► Lieu de résidence du(de la) conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) si différent du demandeur :

Domicile Établissement Famille d'accueil à titre onéreux

N° Rue : Bâtiment :

Code Postal : Ville :

LES REVENUS ET LE PATRIMOINE DU FOYER: A remplir impérativement

► BIENS IMMOBILIERS (immeubles, terrains,...)

Nature	Adresse

En ce qui concerne votre logement, êtes-vous :

Propriétaire Usufruitier Locataire Occupant à titre gratuit

Joindre copie de(s) taxe(s) foncière(s)

► COMPTE(S) COURANT(S), CAPITAUX MOBILIERS, EPARGNE, ASSURANCE(S) VIE

Nature	Demandeur		Conjoint(e), Concubin(e), Pacsé(e)	
	Montant	Nom de la/les banque(s)	Montant	Nom de la/les banque(s)
Compte courant				
Livret(s) épargne				
Assurance(s) vie(s)				
Autres				

Si vous ne disposez d'aucun placement, cochez la case ci-contre

Dans tous les cas, joindre la/les attestation(s) de votre situation financière établie(s) par votre/vos établissement(s) bancaire(s) et/ou compagnie(s) d'assurance

DEMANDE DE CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI)



Ne pas demander la/les CMI si vous êtes déjà titulaire d'une/des carte(s) équivalente(s) (carte invalidité, carte stationnement, carte priorité) accordée(s) à titre définitif ou arrivant à échéance au-delà de 6 mois.

Les conditions d'attribution de la CMI seront examinées par l'équipe médico-sociale lors de l'évaluation de votre degré de perte d'autonomie (GIR).

Souhaitez-vous bénéficier de la CMI-Priorité ? Oui Non
Souhaitez-vous bénéficier de la CMI-Stationnement ? Oui Non

Si l'APA vous est octroyé au titre du GIR 1 ou 2 (perte d'autonomie importante), vous pourrez bénéficier sans autre condition et à titre définitif de la CMI-Invalidité et CMI-Stationnement.

Souhaitez-vous bénéficier de cette disposition pour la carte CMI Invalidité?
Souhaitez-vous bénéficier de cette disposition pour la carte CMI Stationnement ?

Je m'engage à signaler toute modification concernant ma situation et celle de mon conjoint(e), ou concubin(e), ou pacsé(e).

Je soussigné(e), agissant en mon nom propre/en ma qualité de représentant (1) de certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus qui sont fournis dans le cadre d'une demande d'allocation personnalisée d'autonomie et autorise les services du Conseil départemental à transmettre ce dossier à ma caisse de retraite dans l'hypothèse où ma demande d'allocation personnalisée d'autonomie serait rejetée.

Je suis informé(e) que ma situation pourra éventuellement faire l'objet d'un examen en équipe pluridisciplinaire.

Date :/...../.....

Signature

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE

* Copie du livret de famille ou de la carte d'identité ou d'un passeport de la Communauté Européenne ou extrait d'acte de naissance.

* Pour les personnes étrangères : copie de la carte de résident ou d'un titre de séjour exigé pour résider régulièrement en France en application du titre 1^{er} du livre III du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

* Copie intégrale du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu du demandeur, et du(de la) concubin(e), ou partenaire d'un pacs.

* Copie recto-verso du dernier relevé de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

A défaut, joindre un relevé de propriété.

* Relevé d'identité postal ou bancaire.

* Copie de la carte Vitale ou de l'attestation de carte Vitale.

* Relevé détaillé de la situation financière du demandeur, de son conjoint(e), concubin(e) ou partenaire d'un pacs établi par son/ses établissements bancaires et/ou compagnie(s) d'assurance.

Joindre également :

* *Pour une demande d'APA à domicile :*

- certificat médical "APA" sous pli confidentiel.

- fiche "renseignements complémentaires pour une demande d'APA à domicile" (facultatif)

* *Pour une demande d'APA en établissement :*

- bulletin d'entrée

- copie de l'arrêté de tarification si l'établissement est situé hors du Puy-de-Dôme

- grille AGGIR

Article L 232.16 du Code de l'Action Sociale et des Familles

"Pour vérifier les déclarations des intéressés, les services de l'évaluation des droits à l'allocation personnalisée d'autonomie peuvent demander toutes les informations nécessaires aux administrations publiques, notamment aux administrations fiscales, aux collectivités territoriales, aux organismes de sécurité sociale et de retraite complémentaire qui sont tenus de les leur communiquer. (...)"

Article 1135-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

"Le fait de percevoir frauduleusement ou de tenter de percevoir frauduleusement des prestations au titre de l'aide sociale est puni des peines prévues par les articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code pénal" (notamment 5 ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende)

Selon la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001, le décret n° 2001-1085 du 20 novembre 2001, la loi n° 2003-289 du 31 mars 2003 et le Règlement départemental d'aide sociale, le Conseil départemental a la possibilité d'effectuer un contrôle de l'effectivité de la dépense de l'aide accordée.

Selon la loi du 06/01/1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1 – Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

2 – Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.

3 – En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser selon la prestation dont vous bénéficiez, en justifiant de votre identité, à : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme – 24 Rue Saint-Esprit – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

(1) Rayer la mention inutile